## MISSION 1 - Ouverture de la nouvelle unité « découverte et préparation professionnelles »

Au cours de la dernière réunion sur l'organisation de l'activité de l'IME, monsieur TAFFIN vous a chargé(e) de participer à la création de cette nouvelle unité en matière de gestion des ressources humaines. Par conséquent, dès la rentrée scolaire 2025, sera mise en place la nouvelle unité de découverte et préparation professionnelles avec l'accueil de jeunes entre 15 et 20 ans. Afin d'encadrer les jeunes nouvellement accueillis, monsieur TAFFIN et madame GARDÈS ont défini, lors de cette réunion, que les deux éducateurs spécialisés initialement en charge de l'unité transitionnelle, madame BRUNEL et monsieur LOUBES, seront désormais affectés à la nouvelle unité. En réponse à leurs inquiétudes, monsieur TAFFIN et madame GARDÈS ont convenu qu'une formation sur la prise en charge, en institut, de jeunes adolescents et adultes en situation de handicap leur sera proposée.

Vous avez reçu, à la demande de madame GARDÈS, les éducateurs spécialisés pour affiner leurs besoins éventuels de formation.
À la suite de votre compte rendu d'entretien, elle vous transmet la proposition de deux formations qui lui semblent convenir. Elle précise qu'elle souhaite que la formation retenue soit rapidement mise en place.

**À l'aide des annexes 1, 2 et 3 :**

**1.1 calculer, de manière détaillée, le coût des formations proposées ;**

**1.2 comparer, sous forme de tableau, les formations recensées par madame GARDÈS et conclure quant à la pertinence de la formation à retenir ;**

**1.3 afin de formaliser la formation proposée au personnel, compléter le plan de développement des compétences avec la formation retenue en utilisant l'annexe A.**

Selon le cahier des charges imposé par l'ARS, il est nécessaire de bénéficier d'un poste d'éducateur technique spécialisé pour garantir une qualité de prise en charge des jeunes dans le cadre de la préparation professionnelle que suppose la nouvelle unité.

Le poste n'existe pas à l'IME Le Bosquet. Monsieur TAFFIN vous charge de concevoir les documents permettant de recruter le personnel qui convient.

**1.4 À l'aide des annexes 4 et 5, réaliser le profil de poste type.**

Madame BRUNEL, éducatrice spécialisée, titulaire du diplôme d'État, nouvellement affectée sur la nouvelle unité de découverte et préparation professionnelle des jeunes de 15 à 20 ans, vous demande un entretien. À cette occasion, elle vous précise son souhait d'intégrer la nouvelle unité en tant qu'éducatrice technique spécialisée.

**1.5 À l'aide des annexes 5 et 6, et en utilisant le profil type créé en question 1.4, vérifier la concordance de la candidature de madame BRUNEL au poste d'éducatrice technique spécialisée.**
**Conclure quant à la pertinence de son intégration sur ce poste.**

## MISSION 2 - Recrutement et conditions salariales

Monsieur TAFFIN, au regard de vos réflexions et conclusions, décide de maintenir l'idée d'un recrutement externe d'un éducateur technique spécialisé. Il vous charge de cette activité.

**2.1 À l'aide des annexes 5 et 7, réaliser l'annonce d'embauche du futur éducateur technique spécialisé.**

**2.2 Proposer trois moyens de diffusion de l'annonce. Justifier les propositions.**

Votre travail a été bénéfique. À la suite de l'étude des différents candidats, monsieur TAFFIN et madame GARDÈS ont choisi de procéder à l'embauche de monsieur HELIS, en tant qu'éducateur technique spécialisé.
Monsieur HELIS a un entretien avec vous pour finaliser le cadre de son embauche. Il vous demande de lui fournir diverses informations notamment sur les conditions salariales.

**À l'aide des annexes 8 et 9 et pour le premier mois de travail de monsieur HELIS, monsieur TAFFIN vous demande de :**

**2.3 calculer le montant de son salaire de base ;**

**2.4 calculer le montant de son salaire brut ;**

**2.5 calculer le montant de son salaire imposable ;**

**2.6 calculer le montant de son salaire net à payer.**

Monsieur TAFFIN vous demande de lui préciser combien ce salarié coûtera à la structure pour son premier mois de travail afin d'intégrer la nouvelle charge dans la gestion budgétaire de l'IME.

**2.7 À l'aide des annexes 8 et 9 et pour le premier mois de travail de monsieur HELIS, calculer le coût pour l'IME de sa rémunération.**